

MAIRIE DE VOUHE

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2018

**Membres en
exercice : 15**

Date de la convocation: 22/02/2018

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK*

Présents : 10

Présents : Thierry BLASZEZYK, Jacqueline BOULERNE, Bernadette
COURDE, David BROUSSE, Francois GORCE, Olivier
CHEVOLEAU, Joele DARJO, Nicole HELE (CHAMARD), Sophie
DAVID, Isabelle PROTEAU

Votants : 11

Absents excusés : Nadine LE DANNOIS

Absents représentés : Alain BERNARD par Bernadette COURDE

Absents: Rudy ZAPATA, Jean Christophe GUERAIN, Cecile
THUREAU - BLUMBERG

Secrétaire de séance: Joele DARJO

Objet: TARIFS LOCATION SALLE DES FETES ET SALLE DU TERRAIN MUNICIPAL - 2018_007

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux demandes de plusieurs administrés, il est nécessaire de compléter les tarifs de location des salles communales prévus par la délibération du 04 mars 2013, à savoir :

<u>Week end</u>	ETE			
	Locaux	200 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	300 €	" "	" "
	Association locale	Gratuit		
	HIVER			
	Locaux	220 €	Electricité comprise	1 000 € de caution
	Hors commune	370 €	" "	" "
	Association locale	50 €		
<u>Après midi</u>	Locaux	100 €		
	Association locale	40 € (période hivernale)		

La location des salles sera gratuite pour le personnel communal une fois par an. En période d'hiver (du 15 octobre au 30 avril sauf phénomène climatique exceptionnel), le chauffage sera à régler, soit 50 €.

RF Préfecture de CHARENTE MARITIME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 017-211704820-20180228-2018_007-DE

MAIRIE DE VOUHE

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le prêt des tables et des bancs sera gratuit pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose de rajouter les tarifs suivants :

<u>Journée</u>	ETE				
	Locaux	100 €	Electricité comprise	1 000 € de caution	
	Hors commune	150 €	" "	" "	" "
	HIVER				
	Locaux	110 €	Electricité comprise	1 000 € de caution	
	Hors commune	160 €	" "	" "	" "

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les tarifs proposés.

Fait et délibéré, jour mois et an que dessus
au registre sont les signatures
Pour copie conforme
et transmission au contrôle de légalité

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

RF Préfecture de CHARENTE MARITIME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 017-211704820-20180228-2018_007-DE